



COMMUNE DE CHÂTONNAYE

Assemblée communale

du 20 mai 2025

Mme la Syndique, Sandrine Goumaz, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et salue cordialement les membres de la commission financière et son Président M. Fritz Glauser, les membres du Conseil communal, Sabrina Papaux et Corinne Pasche.

Mme la Syndique confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 18 du 02 mai 2025, par affichage au pilier public, par publication sur le site www.chatonnaye.ch, sur l'application IGlâne et dans le bulletin communal.

Le Conseil communal est représenté par :

Sandrine Goumaz, Syndique

Jean-Paul Rey, Vice-Syndic

Philippe Bertone, Alain Brahier, Eric Demierre, Jacques Maradan et Guy Vulliemin, Conseillers communaux

Sabrina Papaux, caissière communale

Corinne Pasche, secrétaire communale

Mme la Syndique donne lecture de l'ordre du jour

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2024
2. Comptes 2024
 - présentation
 - rapport de l'organe de contrôle
 - préavis de la commission financière
 - approbation
3. Demande de crédit d'investissement complémentaire
4. Nouvelle halle de gym – Informations et discussions
5. Divers

Aucune remarque n'est apportée, Mme la Syndique ouvre l'assemblée et nomme 2 scrutateurs, M. André Mauron et M. Jacques Pittet qui comptent la présence de 50 citoyennes et citoyens (majorité absolue 26). Mme Goumaz déclare l'assemblée valable et ouvre les débats conformément à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2024 a été publié dans le bulletin communal et reste à disposition à l'administration communale, il n'est donc pas lu.

Mme la Syndique rappelle les points importants du procès-verbal et procède au vote. **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

2. Comptes 2024

M. Philippe Bertone, Conseiller en charge des finances, présente les comptes 2024 qui affichent un excédent de charges de CHF 56'891.60.

Comptes de résultats 2024	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	514 768.94	218 636.70	486 388.29	195 598.50
Ordre et sécurité publique, défense	123 598 .95	43 718.75	113 287.20	44 100.00
Formation	1 540 896.52	232 849.04	1 496 899.10	160 203.04
Culture, sport et loisirs	41 410.13	834.00	40 245.54	834.00
Santé	381 324.53	3 166.40	427 367.95	4 000.00
Prévoyance sociale	472 541.83	5 959.50	523 273.50	11 020.00
Trafic et télécommunications	206 582.82	12 781.93	187 527.43	14 085.82
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	616 187.36	582 185.57	682 817.05	617 613.29
Économie publique	11 346.68	49.00	11 775.65	349.00
Finances et impôts	111 234.46	2 862 819.73	119 761.00	2 800 067.50
Total	4 019 892.22	3 963 000.62	4 089 342.71	3 847 871.15
Résultat	56 891.60		241 471.56	

M. Bertone explique que la différence entre le budget et les comptes 2024 est principalement due à de meilleures rentrées fiscales des personnes morales et une diminution des charges liées. Il précise les différences selon la nature des comptes :

Administration générale

Différences entre le budget et les comptes principalement dues à :

- Augmentation du taux d'occupation du personnel administratif
- Augmentation des imprimés (fusion, bulletin communal)
- Fusion (jetons de présence)
- Rénovation de la façade du stand de tir (coût en partie pris en charge par l'assurance)
- Augmentation des charges d'eau et d'électricité
- Diminution des frais de poursuite et des frais d'entretien

Ordre, sécurité publique, défense

Augmentation essentiellement causée par les charges liées

Formation

Différence liée à :

- Diminution des charges liées
- Augmentation des frais d'entretien (ascenseur Nucalis)
- Augmentation des charges d'eau et d'électricité pour l'école des garçons
- Bon fonctionnement de l'AES et perception d'une subvention non prévue pour la création de nouvelles places

Culture, sport et loisirs

Augmentation des frais d'entretien du terrain de foot

Santé

Diminution des charges liées

Prévoyances sociales

Diminution des charges liées due à une meilleure situation financière des parents, donc une diminution du montant des subventions communales.

Remboursement de la réserve 2023 concernant l'entente intercommunale

Trafic et télécommunications

Engagement d'un employé communal supplémentaire

Achat d'un nouveau véhicule utilitaire

Diminution de la quantité de déchets

Protection environnement et aménagement du territoire

Pas de frais d'entretien pour les ruisseaux

Travaux de réaménagement du cimetière reportés en 2025

Diminution des frais d'élimination des déchets

Pas d'honoraires pour l'urbanisme car le PAD est toujours en attente de décision auprès du TC

Finances et impôts

Augmentation de la fortune et gains immobiliers des personnes morales non planifiables

Augmentation de la Perte sur débiteurs, en vue de la perception des créances par l'Etat dès 2026 (délai de paiement plus restrictif avant la mise en poursuite)

Hypothèques renouvelées avec une baisse du taux d'intérêt (intérêt actuel moyen : 1,55%)

	Taux d'endettement sans charges liées au district	Taux d'endettement avec charges liées au district
Taux d'endettement net	89%	251%
Dette nette par habitant	Frs. 2'400.-	Frs. 6'768.-

A noter qu'avec l'introduction de MCH2, les communes sont obligées d'inclure la part des dettes des associations dans leur calcul (RSG, AGR, CO...).

Rapport des réviseurs de comptes

- Contrôle du seuil LPP effectué et intégré dans le bouclage
- Amélioration de la traçabilité et la clarté de la gestion des immobilisations
- Le ratio d'endettement reste élevé et doit faire l'objet de surveillance
- Afin d'éviter une perte sur les futurs exercices, revoir à la hausse certaines projections
- Une partie de la part « employé » des charges sociales n'est actuellement pas retenue sur les salaires : à déterminer si un ajustement doit être envisagé
- Mise en place d'un système de contrôle interne pour l'informatique

M. Marcel Gremaud demande quelles sont les charges sociales qui ne sont pas retenues et que signifie ce contrôle interne informatique

M. Bertone répond que les retenues concernent la part assurance accidents. Un système de contrôle interne a été mis en place concernant les finances (double signature), reste à mettre en place le contrôle interne lié à l'informatique afin de renforcer la sécurité. Mme Goumaz ajoute que nous attendons le résultat de la fusion avant de mettre en place le contrôle de sécurité informatique qui coûte relativement cher. Un montant sera prévu au budget 2026.

Préavis de la commission financière

Mme la Syndique remercie M. Bertone et Mme Papaux et propose à M. Fritz Glauser, Président de la Commission financière, de donner lecture du rapport et du préavis.

Fonctionnement et investissement : la situation financière se solde par un déficit de Frs. 56'891.60 alors que le déficit budgétisé s'élevait à Frs. 241'471.56. Le résultat est donc bien meilleur que prévu et s'explique principalement par des charges liées moins élevées dans les différents dicastères.

Selon le bilan de MCH2, le taux d'endettement est toujours trop élevé, principalement dû à la prise en compte des dettes des associations de la Glâne (Réseau de santé, Association Glâne Région et CO). Les Communes sont en discussion avec l'AGR afin de déterminer si cette façon de calculer l'endettement est judicieux (les actifs ne sont pas pris en considération).

Il est à noter que les travaux d'aménagement du cimetière, objet de la demande d'investissement acceptée par l'assemblée communale de mai 2024, n'ont pas été réalisés et reportés en 2025.

Les précisions ont été données et la commission considère que ce résultat financier déficitaire moins élevé que prévu, est conforme au budget. Elle émet un préavis favorable sur les comptes 2024 et remercie M. Bertone, Mme Papaux et les Conseillers communaux pour leur excellent travail tout au long de l'année.

Mme Goumaz précise qu'une partie des acomptes des charges liées, comptabilisés en 2024, seront rétrocédés en 2025 après le bouclage des comptes des différentes associations.

Mme la Syndique remercie M. Glauser et passe au vote à main levée : **les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.**

3. Demande de crédit d'investissement complémentaire : CHF 70'000.-

Madame la Syndique passe la parole à M. Eric Demierre pour présenter la demande de crédit complémentaire.

M. Demierre explique que, pour pouvoir poursuivre les travaux de rénovation de l'Auberge communale, la Commune soumet pour approbation, une nouvelle demande d'investissement de CHF 70'000.-. Ce montant permettra de finaliser les travaux de rénovation et d'aménagements extérieurs et faire face à divers imprévus pour des installations qui doivent être rénovées, tel que le « Groupe froid ». Il profite de l'occasion pour remercier M. Ingold et Mme Péclat, ainsi que leurs collaborateurs, pour leur excellent travail et souhaite plein succès pour l'avenir de l'Auberge.

M. Michel Emmenegger demande s'il est prévu d'améliorer l'acoustique du restaurant (ex. par des rideaux)

M. Demierre indique qu'aucune dépense n'est actuellement prévue mais la remarque est prise en considération.

M. Jacques Pittet souhaite savoir quels sont les aménagements extérieurs prévus ?

M. Demierre mentionne les frais concernant l'aménagement de la terrasse et le rafraîchissement de la façade à l'arrière du restaurant - décrochement WC.

M. Joseph Pittet demande s'il est prévu d'améliorer la visibilité du restaurant (enseigne en façade)

M. Demierre indique que seule la pose de lumière sur la terrasse est envisagée.

Mme Goumaz ajoute que pour le Conseil, la priorité était de rouvrir le restaurant le plus rapidement possible sans entreprendre de trop gros travaux mais en veillant à rendre le restaurant accueillant et fonctionnel. Le Conseil communal reste à l'écoute et, dans la mesure de ses moyens, accueille favorablement les suggestions des tenanciers pour améliorer la visibilité.

La parole n'est plus demandée, Mme la Syndique passe la parole à la commission financière.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser indique que la commission financière estime cet emprunt judicieux car il permet de préserver la valeur du patrimoine communal. Elle considère que le montant de cet investissement, ainsi que les charges et intérêts, sont supportables pour la Commune et émet un préavis favorable

Mme Goumaz passe donc en votation la demande de crédit d'investissement complémentaire :

Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.

4. Nouvelle halle de gym – Information et discussion

M. Jacques Maradan rappelle qu'en décembre dernier, l'assemblée a voté un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle halle de sport. Il rappelle les principaux besoins et ajoute que le refus de fusion, le 9 février dernier, a modifié la situation, raison pour laquelle le Conseil communal a mandaté le Service des communes afin d'effectuer une analyse des conséquences financières. Un mandat d'étude parallèle (MEP) est en cours. Le jury a été constitué et a sélectionné 5 équipes qui livreront les premiers résultats en juillet prochain. Un projet chiffré est attendu en décembre 2026 et, en cas d'approbation du crédit, la construction serait prévue aux environs de 2029.

M. Maradan passe la parole à M. Bertone pour présenter l'analyse financière du Service des Communes

Investissement par emprunt	CHF	4 500'000.-	
Subvention :	CHF	275'000.-	
Investissement net :	CHF	4 225'000	
Amortissement (3% par année)	CHF	126'750.-	
Hypothèque (1,5%)	CHF	63'375	
Entretien (1,0% par année)	CHF	42'250	
Perte du revenu locatif net – Gendarmerie :	CHF	17'254	
Total des charges par année	CHF	249'629	qui correspond à 12,5 points d'impôts PP & PM

En moyenne sur 5 ans (2020-2024) : 1 point d'impôt pour personnes morales (PM) et privées (PP) = CHF 20'203.-
0.1 point de contribution immobilière = CHF 10'812.-

Projection 2026-2029 : le taux d'investissement va fortement augmenter, une augmentation du taux d'impôts sera nécessaire pour ne pas dépasser le taux d'endettement net, fixé à maximum 150%.

Le montant de la dette se répartit comme suit :

CHF 250'000.- pour la nouvelle halle de sport (+12,5 points d'impôts)

CHF 150'000.- pour la réduction à l'endettement (+7,5 points d'impôts)

CHF 400'000.- Total qui correspond à +20 points d'impôts

Proposition du Service des communes

- une augmentation de 20 points d'impôts PP & PM, soit un coefficient de 105%
- une augmentation de 15 points d'impôts PP & PM et une augmentation du taux de la contribution immobilière de 1‰, soit 3‰.

Proposition du Conseil communal

- La vente de l'école des filles (CHF 550'000.-), qui nécessite une modification du plan d'aménagement
- Revenu supplémentaire sur futurs immeubles.
- Répartition des charges avec la commune de Torny pour l'utilisation de la halle actuelle : CHF 30'000.-.

M. Jacques Pittet s'interroge sur les charges de l'EMB qui ne sont apparemment pas prévues.

M. Bertone répond que les charges de l'EMB ne doivent pas être prises en compte

M. Rey précise que le compte s'équilibre car il est financé par les taxes et non par les impôts.

M. Sébastien Nydegger demande s'il est prévu de rénover l'ancienne halle.

M. Maradan indique qu'une rénovation sera envisagée mais l'investissement n'est pas encore défini. Pour l'instant, la salle peut continuer à fonctionner encore quelques années.

M. Jacques Pittet conteste cette allégation car l'option à la base de l'étude concernait la rénovation de halle polyvalente. Un investissement de 5 millions est prévu pour construire une nouvelle salle alors qu'aucune étude n'a été prévue pour rénover la halle existante.

M. Maradan explique que la réflexion de départ avait pour but de savoir s'il fallait rénover ou reconstruire la halle actuelle. La conclusion de l'étude a démontré que l'idéal était de construire une nouvelle halle de sport afin d'avoir à disposition 2 salles (pour répondre à l'augmentation du nombre d'habitants qui pourrait atteindre 3'000 avec les nouvelles constructions prévues).

Jaques Pittet ajoute qu'en ce cas, la commune devra également prévoir des frais pour d'autres infrastructures.

M. Maradan répond que l'idée était d'anticiper les besoins futurs.

M. Marco Leutwiller s'interroge sur la prochaine étape. A son avis, le projet avait sens avec la fusion mais la situation actuelle exige de revoir le projet car une augmentation de 20 points d'impôts lui paraît énorme.

Mme Catherine Rouiller craint que la hausse du taux d'impôts effraye les éventuels nouveaux habitants.

M. Maradan indique que l'analyse du Service des communes est très pessimiste car de nombreuses communes ont un taux d'investissement très élevé. A son avis, si la commune est capable de payer ses dettes, les amortir et payer les intérêts, les comptes restent équilibrés. En cas d'investissement, l'important est la capacité du montant à payer, dans le cas actuel, il s'agit de CHF 250'000.- supplémentaire lié à cette nouvelle construction.

M. Bertone relève que 2025 est déjà en chiffres rouges et qu'avec l'augmentation des charges liées, 2026 s'annonce également en négatif.

M. Marco Leutwiler indique ne pas avoir eu réponse à sa précédente question : quelles sont les prochaines étapes ?

M. Maradan informe que le Conseil communal attendait l'avis de la population avant de se déterminer.

Mme Goumaz ajoute que ce point a été ajouté à l'ordre du jour afin de soumettre en toute transparence l'analyse financière du Service des communes. Le Conseil communal va prendre acte de la volonté des citoyens et se déterminera sur la suite à donner à ce projet. L'étude sera suspendue si l'assemblée ne souhaite pas augmenter le taux d'impôts.

M. Vincent Rey est surpris d'entendre que le projet semble trop onéreux pour la commune. Il y a 40 ans, le Conseil communal a osé se lancer dans le projet de construction de la halle actuelle et toute la population en bénéficie. Il déplore la remise en doute du vote de l'assemblée de décembre. Il est important de tenir compte de l'augmentation de la population et des besoins futurs et estime qu'une projection des charges est difficilement prévisible pour une commune.

Mme Goumaz rappelle que les charges liées sont très importantes et l'autonomie communale, qui était de 30%, a passé actuellement à 18%. Les finances communales ne sont pas prévisibles et dépendent des charges liées.

Mme Monique Schmid souligne qu'en cas d'augmentation de la population, le bâtiment scolaire deviendrait trop petit, la vente de l'Ecole des filles n'est donc pas souhaitable.

M. Claude-Alain Pittet déplore que la rénovation ou la reconstruction de la halle actuelle n'ait jamais été chiffrée.

M. Bertrand Gremaud analyse la situation : 1 à 2 millions sont nécessaires pour la rénovation de la salle. Le FC s'entraîne à Payerne par manque de locaux. Il est surpris d'entendre que peu de sociétés utilisent la salle car il constate régulièrement un important taux d'occupation. Il est donc certain que les 2 salles seraient bien occupées. Il ajoute que l'aspect financier est un élément important à prendre en considération mais anticiper les besoins futurs l'est également. A l'époque de la construction de la halle actuelle, les discussions devaient être identiques et le temps a démontré que la salle est très sollicitée. Les projections sont compliquées mais les locaux seront assurément très vite occupés.

M. Bertone se questionne concernant l'utilisation des salles communales par certaines sociétés alors qu'elles ont leurs propres locaux et estime que nos tarifs très bas sont attractifs et attirent les sociétés.

M. Damien Rey interrompt M. Bertone pour demander que le Conseil communal laisse l'assemblée s'exprimer et prenne la parole uniquement pour répondre aux questions.

Selon M. Marcel Gremaud, le revenu de location des salles est une rentrée d'argent à prendre en considération.

M. Olivier Conus souhaite apporter une correction : Le FC utilise la halle de Payerne car la halle est trop petite à Châtonnaye. Il constate qu'actuellement, au sein du FC et de la gym, les équipes et les groupes diminuent et peu de cadets font partie de la fanfare. Au sein des sociétés, les places au comité sont difficiles à repourvoir.

M. Damien Rey est surpris par les remarques de l'assemblée car l'étude pour une rénovation de salle a bien été effectuée au sein du groupe de travail « Aménagement centre village ». Cette étude a démontré que le meilleur scénario était la construction d'une nouvelle halle et déplore la mise en doute de l'analyse de ces professionnels. Il relève qu'un investissement de 4,5 millions correspond à la construction de 4 villas : un projet tout-à-fait réalisable pour une commune. La construction de nouveaux appartements va faire augmenter la population de 30% et les rentrées financières potentielles des impôts et de la vente de certains de ces appartements doivent être prises en considération. Il souligne qu'une dette de CHF 2'000.- par habitant est peu importante, d'autant plus que MCH2 ne tient compte que des passifs et ne permet pas d'y inclure les actifs. Il rappelle que la Société de fromagerie fonctionne très bien alors qu'à l'époque, la construction de la fromagerie avait été mise en doute. Il termine en soulignant qu'à l'époque, l'ambition et le courage de certaines personnes ont permis de conserver le dynamisme du village.

M. Marcel Gremaud estime que le crédit d'étude a été accepté en projetant une fusion.

La projection de CHF 500'000.- de rentrées supplémentaires grâce aux constructions prévues sur la parcelle du Pré Terrapon n'est pas correcte car elle ne tient pas compte de l'augmentation des charges liées (environ 80% selon les comptes). Il indique avoir fait le calcul suivant : montant des charges par habitant CHF 3'700.-. Revenu par habitant : CHF 2'000.- et s'interroge de savoir si la population est prête à payer 1,05 de point d'impôts et n'avoir aucune marge de manœuvre pour d'autres potentiels investissements.

M. Olivier Conus souhaite confirmation que le montant dépensé pour cette étude, à partir du 9 février 2025, s'élève déjà à environ CHF 100'000.-. À la suite du refus de fusion, il s'interroge sur la raison de ne pas stopper momentanément le projet.

M. Maradan indique que la question s'est posée au sein du Conseil communal et que la décision finale a été obtenue à la majorité.

M. Vincent Rey soulève que la votation de ce crédit n'était pas liée à la fusion. En cas de fusion, les 2 communes avaient des projets qui auraient inmanquablement abouti à une augmentation du point d'impôts.

M. Bernard Sansonnens déplore que cette demande de crédit ait été présentée lors de l'assemblée de décembre. Le projet de halle était prévu pour la nouvelle commune fusionnée. Les citoyens de Torny vont bénéficier de cette infrastructure au même niveau que les citoyens de Châtonnaye, il est donc essentiel d'obtenir une participation financière de la commune de Torny. Il conseille de ne pas précipiter la décision et attendre le renouvellement des autorités au printemps 2026, afin d'éviter de mettre les nouvelles autorités devant le fait accompli.

M. Maradan rejoint M. Sansonnens sur la participation financière de la Commune de Torny. Un projet précis et chiffré ne sera pas présenté avant décembre 2026, ce qui laisse le temps pour ne pas précipiter la décision, d'autant plus que la réalisation n'est pas prévue avant 2029. Actuellement, la question est de savoir si on continue le MEP (mandat d'étude parallèle)

M. René Péclat demande quelle sera la prochaine étape en cas de refus de la Commune de Torny.

M. Fritz Glauser précise qu'il prend la parole en tant que conseiller et remercie le Conseil communal pour la transparence avec laquelle il a présenté ce dossier. Il répète que la Commission financière a émis un préavis favorable pour le crédit d'étude en tenant compte d'une fusion. Si le projet d'étude se concrétise, la commission financière donnera certainement un préavis favorable mais uniquement en cas d'augmentation des impôts. Il conseille donc de mettre en veille cette étude et attendre l'augmentation de la population avant de se positionner.

Mme Joëlle Conus constate qu'il y a bien sûr de nombreux investissements dans le district mais estime qu'il est essentiel de penser à l'avenir des jeunes car la rénovation de la salle actuelle serait, à son avis, un gouffre financier non pris en compte. Elle est certaine que la Société de gym va perdurer et qu'il est nécessaire d'aller de l'avant.

M. Jean-Claude Wobmann indique qu'il est favorable à ce projet et déplore que ce projet n'aboutisse pas à cause de l'échec de la fusion. Il est nécessaire d'avoir le courage d'investir.

Mme Jacqueline Rey souligne que la Commune doit s'attendre à une hausse d'impôts avec ou sans cet investissement. Il est faux de craindre cette hausse à laquelle les communes environnantes devront également faire face. Avant de s'établir à Châtonnaye, les citoyens vont également prendre en considération les infrastructures existantes.

M. Marcel Gremaud ne comprend pas le rapport aux CHF 400'000.- d'amortissement supplémentaire exigés par le Canton

M. Bertone indique que ces CHF 400'000.- sont nécessaires pour permettre l'amortissement de notre dette et seront générés par une augmentation du taux d'impôts.

Mme Goumaz explique qu'avec les normes MCH2, lorsque le taux d'endettement net dépasse 200%, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %. Si tel n'est pas le cas, nous devons prendre des mesures afin de diminuer notre endettement dans un délai maximal de 5 ans.

M. Jacques Pittet demande que va devenir l'ancienne halle ?

Mme Goumaz indique que l'objectif est de la maintenir le plus longtemps possible en effectuant de petites rénovations.

M. Jean-Paul Rey prend la parole pour relever la bonne situation financière dont bénéficie Châtonnaye dont les infrastructures et les réseaux sont à jour. L'acquisition de l'ancienne gendarmerie avait pour but la construction d'une nouvelle halle, le projet a été bien réfléchi. Il conseille donc d'aller de l'avant car la situation le permet.

M. Olivier Conus relève que la situation n'est pas claire : un conseiller estime que la situation va bien et un autre que la situation va mal.

Mme Goumaz précise que la présentation qui est faite est une « photo » actuelle de l'état des finances et plusieurs paramètres doivent encore être affinés. Elle rebondit sur la remarque de M. Bernard Sansonnens : La future discussion pour la participation de Torny a déjà débuté mais va dépendre de la décision de leur assemblée communale.

5. Divers

M. Vincent Rey s'interroge sur l'avancement de l'aménagement du cimetière

Mme Goumaz indique que les investissements sont reportés courant 2025 car il a fallu relancer à plusieurs reprises la marbrerie pour effectuer les travaux de déplacement du colombarium. De plus, concernant les travaux prévus à l'église, la paroisse n'a pas encore déposé de demande de permis de construire.

Mme Catherine Rouiller indique que la rivière face à la station d'essence est envahie par les impatientes nébuleuses, plantes envahissantes qu'il est nécessaire d'arracher.

M. Maradan remercie Mme Rouiller et souligne l'importance de signaler ce genre de cas au Conseil communal afin de pouvoir intervenir à temps.

M. René Dougoud craint les 9 à 10 jours de nuisances sonores lors du 31^{ème} Tir cantonal fribourgeois.

M. Maradan indique que ce sont des nuisances épisodiques et lui conseille de prendre contact avec les autorités cantonales pour connaître les droits des citoyens.

Mme Joëlle Plancherel, Présidente du Tir, précise que le Canton a approuvé la demande et la convention a été signée par presque tous les agriculteurs, excepté M. René Dougoud.

M. René Cotting précise que les contraintes des exploitations agricoles et les nuisances pour les riverains sont à dissocier.

M. Sébastien Nydegger demande si des poubelles pour déchets canins sont envisagées.

M. Vulliemin indique qu'un règlement communal a été élaboré et transmis au service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires pour approbation. Il est prévu de le présenter lors de la prochaine assemblée.

La parole n'est plus demandée, Mme la Syndique clôt l'assemblée à 22h00.

Au nom du Conseil communal

La Syndique :
Sandrine Goumaz

La Secrétaire :
Corinne Pasche